

L'an deux mil dix neuf, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2019.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, M. DUBOIS Christophe, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absents excusés : M. MORIN Jean-Louis, M. ROBIN Thierry qui a donné pouvoir à Mme MAUBOUSSIN Odile.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. Christophe DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles cadastrés : - section C n° 110, ZN n° 29 et 31, situé 36 rue de Champgaillard ; - section C n° 215, situé 40 rue Principale.

04. Comptes administratifs de l'exercice 2018.

a) Budget Principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	300 041,66 €	369 221,84 €	69 180,18 €
Résultat antérieur		191 140,56 €	191 140,56 €
Total	300 041,66 €	560 362,40 €	260 320,74 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	101 529,99 €	83 860,08 €	-17 669,91 €
Résultat antérieur	46 879,83 €		-46 879,83 €
Total	148 409,82 €	83 860,08 €	-64 549,74 € Déficit
Résultat global			195 771,00 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2018 en investissement	Néant		
Résultat définitif			195 771,00 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

b) Budget Annexe – Assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	6 948,33 €	13 271,47 €	6 323,14 €
Résultat antérieur		18 822,32 €	18 028,72 €
Total	6 948,33 €	32 093,79 €	25 145,46 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	1 799,36 €	7 504,57 €	5 705,21 €
Résultat antérieur		28 821,19 €	28 821,19 €
Total	1 799,36 €	36 325,76 €	34 526,40 € Excédent
Résultat global			59 671,86 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2018	Néant		
Résultat définitif			59 671,86 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

#### 05. Comptes de gestion de l'exercice 2018 relatifs au budget principal et au budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestions dressés par le Receveur,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 06. Affectation du résultat de l'exercice 2018. Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : 191 140,56 €

- au titre de l'exercice arrêté : 69 180,18 €

soit un résultat à affecter de : 260 320,74 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser : - 64 549,74 €

- solde des restes à réaliser : /

soit un besoin de financement de : 64 549,74 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2018 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 64 549,74 €

- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 195 771 €

#### 07. Examen et vote du budget 2019.

a) Budget 2019 - Commune. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

<u>Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes</u>		527 285,00 €
<u>Dépenses :</u>	- 011. Charges à caractère général :	112 700,00 €
	- 012. Charges personnel et frais assimilés :	134 300,00 €
	- 014. Atténuations de produits :	12 649,00 €
	- 65. Autres charges de gestion courante :	97 750,00 €
	- 66. Charges financières :	8 000,00 €
	- 022. Dépenses imprévues :	2 661,60 €
	- 023. Virement à section d'investissement :	157 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 224,40 €
<u>Recettes :</u>	- 013. Atténuations de charges :	13 000,00 €
	- 73. Impôts et taxes :	240 432,00 €
	- 74. Dotations, subventions et participations :	65 082,00 €
	- 75. Autres produits de gestion courante :	13 000,00 €
	- 002. Résultat de fonctionnement reporté :	195 771,00 €

<u>Section d'Investissement : Dépenses = Recettes</u>		253 774,14 €
<u>Dépenses :</u>	- 20. Immobilisations incorporelles :	6 000,00 €
	- 21. Immobilisations corporelles :	10 000,00 €
	- 23. Immobilisations en cours :	137 000,00 €
	- 16. Emprunts, dettes assimilées :	34 000,00 €
	- 020. Dépenses imprévues :	2 224,40 €
	- 001. Solde d'exécution reporté :	64 549,74 €
<u>Recettes :</u>	- 13. Subventions d'investissement :	25 500,00 €
	- 10. Dotations, fonds divers et réserves :	4 500,00 €
	- 1068. Dotations, fonds divers et réserves :	64 549,74 €
	- 021. Virement de section de fonctionnement :	157 000,00 €
	- 040. Opérations d'ordre entre sections :	2 224,40 €

b) Budget 2019 - Assainissement. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, comme suit :

<u>Section d'exploitation : Dépenses = Recettes</u>		31 944,82 €
<u>Dépenses</u> :	- 011. Charges à caractère général :	9 996,49 €
	- 023. Virement à section d'investissement	15 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	6 948,33 €
<u>Recettes</u> :	- 70. Vente de produits, prestations :	5 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1 799,36 €
	- 002. Excédent antérieur reporté :	25 145,46 €
 <u>Section d'Investissement : Dépenses = Recettes</u>		65 474,73 €
<u>Dépenses</u> :	- 21. Immobilisations corporelles :	20 000,00 €
	- 23. Immobilisations en cours :	34 675,37 €
	- 040. Opérations d'ordre entre sections :	1 799,36 €
	- 041. Opérations patrimoniales :	9 000,00 €
	- 021. Virement de section de fonctionnement	15 000,00 €
	- 040. Opérations d'ordre entre sections :	6 948,73 €
	- 041. Opérations patrimoniales :	9 000,00 €
	- 001. Résultat reporté :	34 526,40 €

c) Taux d'imposition des taxes directes locales – 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 8,97 %
- Taxe foncière sur le bâti : 13,27 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %.

d) Subventions 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale Avoise Animations	700 €
- Pétanque Avoisienne	185 €
- Association Pêche Parcé-Avoise	250 €
- Les Randonneurs	230 €
- Avoise Loisirs Créatifs	250 €
- Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise	120 €
- ARA (Rucher Avoisien)	265 €
- Ass. Service à domicile ADMR Malicorne	50 €
- Solidarité Paysans 72	150 €
- Ensemble Musical Crescendo (pour participation commémoration 8 Mai)	100 €
- Maison Familiale Rurale Coulans-sur-Gée	40 €
- Maison Familiale Rurale Bernay-en-Champagne	20 €
- Chambre de Métiers Artisanat Sarthe	20 €
- Association pour le Don de Sang Bénévole Sablé-Noyen	30 €

e) Participation 2019 à l'A3CS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'une participation pour l'année 2019 d'un montant de 291,64 € (soit 0,46 € par habitant) à l'Association Culturelle des Communes du Canton de Sablé-sur-Sarthe.

08. Convention 2019 avec l'Amicale VILDIS.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la convention doit être mise à jour dans le cadre de la création par la Communauté de Communes du service commun « Production de repas » et de la fin du Syndicat Mixte de Restauration (SMR). Il rappelle que la précédente convention liait l'Amicale à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, aux 17 communes de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, au Syndicat Mixte de Restauration et au Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention mise à jour suite à la disparition du Syndicat Mixte de Restauration.

09. Communauté de communes de Sablé-s/Sarthe : observations définitives de la chambre régionale des comptes.

M. le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle de la gestion de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour les années 2012 et suivantes. Il informe que conformément à la procédure, il est fait obligation aux communes membres de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe de communiquer, par inscription à l'ordre du jour de leur conseil municipal, le rapport complet portant sur les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de la réponse de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, afin que ces documents donnent lieu à un débat. M. le Maire donne connaissance de la synthèse de ce rapport et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Il propose de transmettre, par la voie dématérialisée, à chaque membre du Conseil Municipal, ce rapport complet et la réponse de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Le Conseil Municipal en prend acte.

10. Informatique : renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG / BERGER LEVRAULT.

M. le Maire indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services conclu avec la Société SEGILOG /BERGER LEVRAULT est arrivé à échéance ET propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans, moyennant une rémunération annuelle de :

- 1 971 € HT correspondant à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels ;
- 219 € HT correspondant à l'obligation de maintenance et de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler et signer le contrat.

11. Personnel communal : création / suppression d'emploi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2019 de l'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe. Considérant qu'il est nécessaire de continuer à assurer les missions d'entretien de la voirie, des espaces verts, du camping, des bâtiments communaux, du cimetière, il propose la création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent au 1<sup>er</sup> juillet 2019, à temps complet (35 h.), accessible à tout agent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et la suppression au 1<sup>er</sup> septembre 2019 de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

12. Informations et questions diverses.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il est rappelé les dates des prochaines réunions, en particulier celle du 25 avril 2019, devant se tenir à la salle polyvalente d'Avoise à 19 h. 30, et cours de laquelle sera présenté le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Journée du Bénévolat du 11 mai 2019. La réunion préparatoire est fixée au lundi 29 avril à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 05